RCS : EPINAL
Code greffe : 8801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EPINAL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00042
Numéro SIREN : 519 032 288
Nom ou dénomination : SARL AB PUISSANCE 5

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2017 sous le numéro de dépôt 3145

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
EPINAL

1 Place Foch
88000 EPINAL

Tél : 03 29 34 33 76

SARL AB PUISSANCE 5
Ferme de la Beaucourt
88320 Lamarche

V/REF :
N/REF : 2010 B 42 / 2017-B-3145

Le Greffier du Tribunal de Commerce EPINAL certifie qu'il a reçu le 13/07/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2016.

Concernant la société

SARL AB PUISSANCE 5
Société à responsabilité limitée à associé unique
Ferme de la Beaucourt
88320 Lamarche

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-3145 le 13/07/2017
R.C.S. EPINAL 519 032 288 (2010 B 42)

Fait à EPINAL le 13/07/2017,
LE GREFFIER



Société : SARL AB PUISSANCE 5
Adresse du siège social : FERME DE LA BEAUCOURT
Code postal : 88320
Localité : AUREIL MAISON
Société au capital de : 6 000,00 €
R.C.S . de : EPINAL
N° SIREN : 519032288
N° de gestion : 2010 B 42

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 23/06/2017

Première Résolution : Examen et approbation des comptes clos le 31/12/2016

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport d'ensemble sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31/12/2016 approuve la gestion du gérant au titre de cet exercice, ainsi que les comptes annuels tels qu'ils lui ont été présentés.

Deuxième Résolution : Approbation des comptes courants

Les associés examinent la situation des comptes courants de chacun, dont le détail lui a été fourni et approuvent leur montant.

Troisième Résolution : Conventions visées à l'art L.223.19 du Code de Commerce

S'agissant de l'exercice clos, les associés constatent l'absence de nouvelles conventions réglementées.

Quatrième Résolution : Affectation du résultat

La collectivité des associés, constatant que les comptes de l'exercice font apparaître un résultat comptable de 28 966,11 €, décide de l'affecter ainsi qu'il suit :

Report à nouveau :
Réserve légale (5%):
Réserve statutaire :
Distribution (affectation en comptes courants d'associés) : 28 966,11 €

soit pour :

- ANTOINE BERCAND 14 483,06 €
- BERNARD BERCAND 14 483,06 €
-
-
-
-
-

-

TOTAL	**28 966,11 €**

Cinquième Résolution : Fixation des rémunérations du travail et de la gérance pour l'exercice suivant

La collectivité des associés décide que pour l'exercice suivant, la rémunération du travail des associés exploitants, est fixée aux mêmes conditions que l'exercice clos, sauf décision contraire des associés lors d'une prochaine assemblée générale.

Le gérant,

BERCAND Antoine

Société : SARL AB PUISSANCE 5
Adresse du siège social : FERME DE LA BEAUCOURT
Code postal : 88320
Localité : AUREIL MAISON
Société au capital de : 6 000,00 €
R.C.S . de : EPINAL
N° SIREN : 519032288
N° de gestion : 2010 B 42

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 23/06/2017

Première Résolution : Examen et approbation des comptes clos le 31/12/2016

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport d'ensemble sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31/12/2016 approuve la gestion du gérant au titre de cet exercice, ainsi que les comptes annuels tels qu'ils lui ont été présentés.

Deuxième Résolution : Approbation des comptes courants

Les associés examinent la situation des comptes courants de chacun, dont le détail lui a été fourni et approuvent leur montant.

Troisième Résolution : Conventions visées à l'art L.223.19 du Code de Commerce

S'agissant de l'exercice clos, les associés constatent l'absence de nouvelles conventions réglementées.

Quatrième Résolution : Affectation du résultat

La collectivité des associés, constatant que les comptes de l'exercice font apparaître un résultat comptable de 28 966,11 €, décide de l'affecter ainsi qu'il suit :

Report à nouveau :
Réserve légale (5%):
Réserve statutaire :
Distribution (affectation en comptes courants d'associés) : 28 966,11 €

soit pour :

- ANTOINE BERCAND 14 483,06 €
- BERNARD BERCAND 14 483,06 €
-
-
-
-
-

-

TOTAL	**28 966,11 €**

Cinquième Résolution : Fixation des rémunérations du travail et de la gérance pour l'exercice suivant

La collectivité des associés décide que pour l'exercice suivant, la rémunération du travail des associés exploitants, est fixée aux mêmes conditions que l'exercice clos, sauf décision contraire des associés lors d'une prochaine assemblée générale.

Le gérant,

BERCAND Amélie

2017

DOSSIER : 88102912

D.G.I 2031

Devise : **EURO**

EXERCICE

Du 01/01/2016

Au 31/12/2016

- 04/07/2017:8:22

ISTEA 2017 - 13 - 5 - 1

Régime	Réel Normal		Réel Simplifié	X
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage (entreprises de transport maritime)				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	option pour la comptabilité super-simplifiée:		TVA:	X

Désignation de l'exploitant:		Adresse du domicile de l'exploitant:	
SARL AB PUISSANCE 5		AD1	
		AD2	
		CP	
		Ville	
Adresse de la direction de l'entreprise:		Ancienne adresse en cas de changement:	
FERME DE LA BEAUCOURT		AD1	
		AD2	
88 320	**LAMARCHE**	CP	
tél:		Ville	

Centre des impôts :	SIE DE VITTEL	BP89	
38 PLACE DE LA MARNE		88 803	VITTEL CEDEX

B DIVERS	Si vous êtes inscrit au répertoire des métiers:		Activitées exercées (libellés)	**Production d électricité**	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION			col 1	col 2
1 Résultat fiscal (bénéfice colonne 1, déficit colonne 2)			**28 966**	**0**
2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers				
	revenus exo. de l'impôt sur le revenu:	a		
	à déduire quote part frais et charges aff.	b		
	revenus nets exonérés (a-b)	c		
	revenus soumis à l'impôt sur le revenu	d		
	total (c+d)			
3 Total			**28 966**	
4 Bénéfice imposable (col1 - col2) ou déficit déductible (col2 - col1)			**28 966**	

4bis Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204G du CGI)

Subventions d'équipement, indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé, produit et recettes ayant la nature de plus-values définies à l'article 39 duodecies	e	
Charges ou dépenses ayant la nature d emoins-values définies à l'article 39 duodecies	f	

5 Plus-values		selon règles particuliers		à court et à long terme exonérées		
	à LT imposables à 16%		à LT art 39 quindecies		dont PVLT exonérées (art.151 septies A)	
6 Exonérations et abattements	Entreprises nouvelles art 44 sexies		ZRR art 44 quindecies		Jeunes entreprises (JEI)	
	Zone fr. urbaine 44octies ou 44 octies A		Zone franche d'activités			
	Zone de restructuration de défense art.44 terdecies		Autres dispositifs			
Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art.244 quater W			Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur du logement social, art.244 quater X			
Exonération ou abattement pratiqué		sur PVLT à 16%		sur le bénéfice		
7 BIC non professionnels:	bénéfice:			déficit		
				Plus-value		

8 Régime des sociétés de personnes (Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés)

Résultat fiscal du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

Nom et adresse du comptable:	S/I:		Nom et adresse du conseil:	S/I:	
GERARD CLEMENT	tél:		**GERARD CLEMENT**	tél:	
comp.			comp.		
AD1	**CEGAR**		AD1	**CEGAR**	
AD2	**1068 RUE DE LA GARE**		AD2	**1068 RUE DE LA GARE**	
CP	**88 550**		CP	**88 550**	
ville	**POUXEUX**		ville	**POUXEUX**	

Nom et adresse du CGA:	N° d'agrément:	**305 850**	Visa : CGA/AGA	X	Viseur conventionné	
nom	**CGAFOC-FRANCE**					
comp.						
AD1	**51, RUE CHARLES BOURSEUL**		CP	85 000		
AD2			Ville	LA ROCHE SUR YON		

Certifié conforme

DA

D.G.I 2031 BIS

Devise : EURO
EXERCICE
Du : 01/01/2016
Au : 31/12/2016

D REPARTITION DES BENEFICES ET DES DEFICITS DES SOCIETES

Identification, adresse, qualité (associé, associé gérant...) des associés personnes physiques ou morales				BIC "B" ou BIC non prof "M"	Quote-part du bénéfice ou du déficit...	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
BERCAND ANTOINE	EXPLOITANT	FERME DE LA BEAUCOURT	88320 LAMARCHE	B	14483.06	0.00
BERCAND BERNARD	EXPLOITANT	FERME DE LA BEAUCOURT	88320 LAMARCHE	B	14483.06	0.00

Sociétés en commandite simple : montant des bénéfices distribués au cours de l'année		:	

E RELEVE DE CERTAINS FRAIS GENERAUX	exercice
Cadeaux de tte nature (à l'exception publicitaires) dont la valeur unitaire ne dépasse pas 60 E par bénéficiaire	
Frais de réception, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	

F DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)		Adresse des autres établissements	
Nom		Ad1	
comp.		Ad2	
Ad1		Cp	
Ad2		Ville	
Cp			
Ville			

G CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION	
Montant brut des salaires, hors apprentis et handicapés	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
Montant des prélèvements effectués à titre personnel au cours de l'exercice	
Montant des apports en capital ou versements en compte courant faits au cours de l'exercice	

PLUS VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Nature des immobilisations non amortissables:	Val. réev.	Prix acquis.	plus-value (4)
Totaux			

(4) il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.

H BIC NON PROFESSIONNELS

	Bénéfice	Déficit	Plus-values
Locations meublés non prof. ou mbres non prof. de copropriété de cheval de course ou d'étalon			
Autres BIC non professionnels			
Résultat avant imputation des déficits antérieurs			

Certifié conforme BA

D.G.I 2033-A

Devise : EURO

EXERCICE
Du 01/01/2016
Au 31/12/2016

Durée de l'exercice en nombre de mois	12 mois	Durée de l'exercice précédent	12 mois

ACTIF		Brut 1		Amort - Provisions 2	Net N 3	Net N - 1 4
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012			
Immobilisations incorporelles - Autres	014	11 694	016	11 694		1 320
Immobilisations corporelles	028	496 827	030	171 437	325 390	359 138
Immobilisations financières (1)	040	15	042		15	15
TOTAL I	044	508 537	048	183 131	325 405	360 474
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
Stocks marchandises	060		062			
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
Créances (2) clients et comptes rattachés	068		070			
Créances autres (3)	072	16 138	074		16 138	25 108
Valeurs mobilières de placement	080	5 000	082		5 000	5 000
Disponibilités	084	35 053	086		35 053	35 351
Charges constatées d'avance	092		094			
TOTAL II	096	56 191	098		56 191	65 459
TOTAL GENERAL (I + II)	110	564 728	112	183 131	381 596	425 933

PASSIF		Exerc. N	Exerc. N-1
Capital social ou individuel	120	6 000	6 000
Ecarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126		
Réserves réglementées	130		
Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres 131)	132	734	734
Report à nouveau	134		
Résultat de l'exercice	136	28 966	29 276
Provisions réglementées	140		
TOTAL I	142	35 700	36 010
Provisions pour risques et charges **TOTAL II**	154		
Emprunts et dettes assimilées	156	345 794	388 391
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
Fournisseurs et comptes rattachés	166		
Autres dettes (dt cptes courants d'associés de l'exercice N 169 : 101)	172	101	1 531
Produits constatés d'avance	174		
TOTAL III	176	345 896	389 922
TOTAL GENERAL (I + II + III)	180	381 596	425 933

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195 : 284 974
(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immo. ac.	182
(3) Dont comptes courants associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA	184

Certifié conforme DA

2017
DOSSIER : 88102912

04/07/2017:8:22
ISTEA 2017 - 13 - 5 - 1

D.G.I 2033-B

Devise **EURO**

EXERCICE
Du 01/01/2016
Au 31/12/2016

A - RESULTAT COMPTABLE							N	N-1
Ventes de marchandises	dont export {	209				210		
Production vendue biens	et livraisons {	215				214	88 789	94 102
Production vendue services	intracommunautaires {	217				218		
Production stockée						222		
Production immobilisée						224		
Subventions d'exploitation reçues						226		
Autres produits						230		
				Total des produits d'exploitation hors TVA (1)		232	88 789	94 102
Achats de marchandises (y compris droits de douanes)						234		
Variation de stock (marchandises)						236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						240		
Autres charges externes	{dont crédit-bail mobilier		immobilier			242	10 965	11 022
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle)	243	1 089			244	1 131	1 123
Rémunérations du personnel						250		
Charges sociales						252		
Dotations aux amortissements						254	35 068	35 909
Dotations aux provisions						256		
Autres charges	{dt provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger	259				262		
	{dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles	260						
				Total des charges d'exploitation (II)		264	47 166	48 055
1 - Résultat d'exploitation (I - II)						270	41 622	46 047
Produits financiers					(III)	280		26
Produits exceptionnels					(IV)	290		
Charges financières					(V)	294	12 656	16 797
Charges exceptionnelles	{dt amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347			(VI)	300		
	{dt amort. exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348						
Impôts sur les bénéfices					(VII)	306		
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III+ IV) - charges (II + V + VI + VII)						310	28 966	29 276
B - RESULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	28 966	314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318		
Provisions non déductibles (report de la case 780 -2033D)						322		
Impôts et taxes non déductibles						324		
Divers*, dont intérêts excédentaires cptes-cts d'associés	247		écarts val.	248		330		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)		249		251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997

Déductions													
	entr nouvelle (44 sexies)	986		zone franche urb (44 octies et 44 octies A)	987		Zone restruct. défense (44 terdecies)	127					
	Zone revitalisation rurale (44 quindecies)	138		Bassins d'emploi redyn. (art.44 duodecies)	991		Pôle compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990				342	
	reprise d'entr en difficulté (44 septies)	981		jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989								
	Divers,	ZFA 44 quaterdecies	345				Investissements outre mer	344		)		350	
	dont :	Créance report en arrière du déficit	346				Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		)			

Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs	Bénéfice col. 1, déficit col. 2	352	28 966	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entr. I. S. seulement).....		356			
Déficits antérieurs reportables.....	dt imputés sur le résultat			360	
Résultat fiscal après imputation des déficits	Bénéf. col 1, Déf. col 2	370	28 966	372	

Certifié conforme BA

Détail des divers à réintégrer (case 330)	Montant
Les lignes suivantes sont calculées automatiquement	

Détails de divers à déduire (case 350)	Montant
Les lignes suivantes sont calculées automatiquement	

Certifié conforme
BA

D.G.I 2033-C

Devise : EURO
EXERCICE
Du : 01/01/2016
Au : 31/12/2016

I - IMMOBILISATIONS Actif immobilisé	Val. brute immo début ex.		Augmentations		Diminutions		Val brute fin		Réévaluation légale Val orig. im
Immo incorp - Fonds commercial	400		402		404		406		
Immo incorp - Autres	410	**11 694**	412		414		416	**11 694**	
Immo corporelles - Terrains	420		422		424		426		
Immo corporelles - Constructions	430	**496 827**	432		434		436	**496 827**	
Immo. corp. - Install. tech. mat. et ...	440		442		444		446		
Immo. corp. - Install. gén amén. div	450		452		454		456		
Immo. corp. - Matériel de transport	460		462		464		466		
Immo. corp. - Autres immo corp.	470		472		474		476		
immobilisations financières	480	**15**	482		484		486	**15**	
TOTAL	490	**508 537**	492		494		496	**508 537**	

II - AMORTISSEMENTS Immobilisations Amortissables	Montant amort. début exer.		Augm. dotations ex.		Diminutions : amorts aff. élmts sortis et reprises		Mont. amort. fin ex	
Immobilisations incorporelles	500	**10 374**	502	**1 320**	504		506	**11 694**
Immo corporelles - Terrains	510		512		514		516	
Immo corporelles - Constructions	520	**137 688**	522	**33 748**	524		526	**171 437**
Immo. corp. - Install. tech. mat. et ...	530		532		534		536	
Immo. corp. - Install. gén amén. div	540		542		544		546	
Immo. corp. - Matériel de transport	550		552		554		556	
Immo. corp. - Autres immo corp.	560		562		564		566	
TOTAL	570	**148 063**	572	**35 068**	574		576	**183 131**

III - PLUS OU MOINS VALUES

Nature des immobilisations	Valeur d'actif		Amortiss.		Valeur résiduelle		Prix cession	
TOTAL	578		580		582		584	

Nature des immobilisations	Plus ou moins-values							
	Court terme		Long terme					
			19%		15% ou 16%		0%	
	586		581		587		589	
PV taxables à 19 % 579		Régularisations	590		583		594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de droits de la propriété industrielle, régime de la PV à LT (CGI art 39 terdecies)					591			
TOTAL	596		585		597		599	

Certifié conforme

BA

D.G.I 2033-D

Devise : EURO
EXERCICE
Du : 01/01/2016
Au : 31/12/2016

I RELEVE DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

A - Nature des provisions	Montant début ex.		augmentations		diminutions		Montant fin ex	
Prov. réglementées Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
Provisions réglem. Autres prov. réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges	620		622		624		626	
Prov. pour dépréc. Sur immobilisations	630		632		634		636	
Prov. pour dépréc. Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
Prov. pour dépréc. Sur clients et cptes rattachés	650		652		654		656	
Prov. pour dépréc. Autres pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL	680		682		684		686	

B - Mvts affect. la provision pour amort. dérog.	Dotations		Reprises		C - Ventil. des dot. aux prov. et ...		
Immobilisations incorporelles	700		705		1	Indemn. congés	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales agencements aménagements divers	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter L322 du tableau 2033-B	780	

II DEFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire résultant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

	800	

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	
N° du centre de gestion agréé	388	305 850
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	2 009
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

Certifié conforme BA

2017
DOSSIER : 88102912

04/07/2017:8:22

ISTEA 2017 - 13 - 5 - 1

D.G.I 2033-E
CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE
VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

Devise : EURO

EXERCICE
Du : 01/01/2016
Au : 31/12/2016

Désignation de l'entreprise :

Exercice ouvert le : 01/01/2016 et clos le : 31/12/2016 Durée en nombre de mois : 12

I Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	**0**
Production vendue - Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opéraions faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-value de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 1	144	

II Consommation de biens et services en provenance de tiers		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	
Variation de stocks (marchandises)	122	
Achats de matières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	**0**
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immmobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles er incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...) T.I. P.P	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Total 2	152	

III Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée **Total 1 - Total 2**	137	

IV Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur la 1329)	117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter la cadre ci-dessous et la donnée de la ligne 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n°1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Période de référence 024	160	
Date de cessation	186	

V Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs		
Effectifs moyens du personnel :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre)

BA

Certifié conforme

2033F
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Devise : EURO
EXERCICE
Du : 01/01/2016
Au : 31/12/2016

Désignation	SARL AB PUISSANCE 5	N° SIRET	51903228800010

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	60

1 - CAPITAL DETENU PAR DES PERSONNES MORALES

Forme juridique	Dénomination	Numéro Siren	Nombre de parts	N°	Bis/Ter	Type voie	Nom de voie	Code postal	Commune	Pays	% de détention

2 - CAPITAL DETENU PAR DES PERSONNES PHYSIQUES

Nom patronymique	Prénom	Nom marital	Nombre de parts	Date Naiss.	Dép naiss	Commune nais.	Pays nais.	N°	Bis/ Ter	Type voie	Nom de voie	Code postal	Commune	Pays	%
BERCAND	**BERNARD**		31	05/03/1961	88	LAMARCHE	FR				**FERME DE LA BEAUCOURT**	88320	LAMARCHE	FR	51.67
BERCAND	**ANTOINE**		29	11/04/1990	88	NEUFCHATEAU	FR				**FERME DE LA BEAUCOURT**	88320	LAMARCHE	FR	48.33

BA

2033G
LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Devise : EURO

EXERCICE
Du 01/01/2016
Au 31/12/2016

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise	905	

Forme juridique	Dénomination	Numéro Siren	N°	Bis/Ter	Type voie	Nom de voie	Code postal	Commune	Pays	% de détention

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Dépenses engagées au titre de 2016

Devise : EURO
EXERCICE
Du : 01/01/2016
Au : 31/12/2016

Désignation et n°SIREN de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé					
Dés					
Ad1				Ad2	
CP		Ville		Siren groupe	
Désignation et n°SIREN de la société tête de groupe					
Dés					
Ad1				Ad2	
CP		Ville		Siren groupe	
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes				PME au sens communautaire	

I - REDUCTION ET CREDITS D'IMPOT NE DONNANT PAS LIEU AU DEPOT D'UNE DECLARATION SPECIALE (1)		
CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)		
CREANCES REPORTABLES		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat		
Dont montant des dons et eversements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi		
Dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiment des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	2	
Quote-part de crédit d'impôts résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	
CREANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNEE		
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise		
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés		
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage		
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles (art. 220 sexies du CGI)		
Crédit d'impôt international cinéma et audiovisuel (art. 220 quaterdecies du CGI)		
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés		
Autres crédits d'impôts		

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE (3)	
CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières	
CREANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
CREANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNEE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	
Autres crédits d'impôts	

Certifié conforme

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Dépenses engagées au titre de 2016

Devise : EURO.
EXERCICE
Du : 01/01/2016
Au : 31/12/2016

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (utilisation de la valeur Autres crédits d'impôts)

III - CAS PARTICULIERS	
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	
Crédits d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédits d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédits d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédits d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédits d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédits d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédits d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédits d'impôt en faveur de la recherche	
Crédits d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédits d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	
Crédits d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédits d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédits d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédits d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédits d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédits d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédits d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédits d'impôt en faveur de la recherche	
Crédits d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	

Certifié conforme

BA

1330-CVAE

Devise : EURO
EXERCICE
Du : 01/01/2016
Au : 31/12/2016

DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES (ELEMENTS DE REPARTITION DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES)

Dénomination de la société :	**SARL AB PUISSANCE 5**		
SIRET de l'établissement principal :	**51903228800010**		
ENTREPRISES MONO ETABLISSEMENT ET N'EMPLOYANT PAS DE SALARIES EXERCANT UNE ACTIVITE DE PLUS DE 3 MOIS DANS PLUSIEURS COMMUNES (CHANTIERS, MISSIONS, ...)		A1	X

I - MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Période de référence	Exercice du	01/01/2016	au	31/12/2016
VALEUR AJOUTEE SOUMISE A LA CVAE			A2	
CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE			A3	
CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE DU GROUPE			B6	
SIREN DE LA SOCIETE TETE DE GROUPE			A0	0.00
DATE DE CESSATION DE L'ENTREPRISE				

Déclarant :		
	Date :	04/07/2017
	Lieu :	LAMARCHE
	Nom du signataire :	BERCAND ANTOINE
	Qualité du signataire :	EXPLOITANT

II - REPARTITION DES SALARIES

A - LISTE DES ETABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

NIC (5 derniers chiffres du SIRET)	Numéro du département	Commune de localisation	Code INSEE de la commune	Equivalents temps plein travaillés
A4	A5	A6	A7	A8/A9

B - LISTE DES CHANTIERS ET DES LIEUX D'EXERCICE DES SALARIES EMPLOYES PLUS DE TROIS MOIS HORS DE L'ENTREPRISE

Numéro du département	Commune de localisation	Code INSEE de la commune	Equivalents temps plein travaillés
B1	B2	B3	B4/B5

BA

Certifié conforme

TABLEAU DE LA VALEUR AJOUTEE ET DE LA CAPACITE DE PRODUCTION DES ENTREPRISES PRODUISANT DE L'ELECTRICITE

ARTICLE 1519 D,1519 E ET 1519 F DU CGI

A - MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE DES UNITES DE PRODUCTION D'ELECTRIITE

Valeur ajoutée globale (2059-E et 2033-E)	B7	
Ratio montant des charges afférentes à l'activité de production d'électricité / Montant total des charges de l'entreprise	R1	**0.00**
Puissance installée totale des seuls établissements décrit aux articles 1519 D,1519 E et 1519 F / Puissance installée totale de l'ensemble des établissements	R2	**0.00**
Valeur ajoutée correspondant uniquement à celle créée par les unités de production d'électricité. (B7 * R1 * R2)	C1	

B - LISTE DES ETABLISSEMENTS COMPRENANT DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'ELECTRICITE D'ORIGINE PHOTOVOLTAIQUE OU EOLIENNE MENTIONNEES AUX ARTICLES 1519 D, 1519 E ET 1519 F DU CGI

NIC (5 derniers chiffres du SIRET)	Libellé de l'établissement et commune de localisation	Code INSEE du département	Code INSEE de la commune	Multi	Capacité de production en KW
C8	C9	D3	D1	D2	D4

C - REPARTITION DE LA VALEUR AJOUTEE DES ETABLISSEMENTS MENTIONNES AU B SITUES SUR PLUSIEURS COMMUNES A L'EXCEPTION DES OUVRAGES HYDROELECTRIQUES CONCEDES OU D'UNE PUISSANCE SUPERIEURE A 500 KW VISES A L'ARTICLE 1475 DU CGI

NIC établissement	Libellé de l'établissement	Valeur ajoutée	Somme des bases CFE

NIC (5 derniers chiffres du SIRET)	Commune de localisation	Code INSEE de la commune	Type installation	Base CFE	Valeur ajoutée correspondante
D6	D7	D8	D9	E1	E2

BA

Certifié conforme

D - REPARTITION DE LA VALEUR AJOUTEE DES OUVRAGES HYDOELECTRIQUES CONCEDES OU D'UNE PUISSANCE SUPERIEURE A 500 KW VISES A L'ARTICLE 1475 DU CGI MENTIONNES AU B SITUES SUR PLUSIEURS COMMUNES

NIC établissement	Libellé de l'établissement	Valeur ajoutée

NIC (5 derniers chiffres du SIRET)	Commune de localisation	Code INSEE de la commune	Pourcentage de répartition	Valeur ajoutée correspondante
D6	D7	D8	D9	E2

Certifié conforme DA